Cinquante-septième année. - N ° 129 A Jeudi 6 juillet 2023

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1398

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

952 164 481 RCS Angers.
FOCSIE EVAL.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 100.00 EUR.
Adresse : 7, Rue des Compagnons, Saint-Sylvain D'Anjou49480 Verrières-en-Anjou.
Oppositions : Art. L.236-21 du code de commerce.
Commentaires : FOCSIE EVAL Société par Actions Simplifiée au capital de 100 Euros Siège social : 7 rue des compagnons – Saint Sylvain d'Anjou 49480 VERRIERES EN ANJOU R. C. S. ANGERS 952.164.481 Avis au Bodacc relatif au projet d'apport partiel d'actif Pour la société bénéficiaire de l'apport : Dénomination sociale : FOCSIE EVAL Forme : SAS Adresse du siège : 7 rue des compagnons – Saint Sylvain d'Anjou, 49480 VERRIERES EN ANJOU Montant du capital : 100 Euros Numéro RCS et ville : 952.164.481 RCS ANGERS SIRET : 952.164.481 00014 Pour la société apporteuse : Dénomination sociale : FOCSIE CENTRE Forme : SAS Adresse du siège : 6-8 Avenue de l'Alouette 37100 TOURS Montant du capital : 200.000 Euros Numéro RCS et ville : 442.990.297 RCS TOURS SIRET 442.990.297 00032 Evaluation de l'actif et du passif de l'apport partiel d'actif : Actif : 86.679,15 Euros Passif : 76.679,15 Euros Actif net : 10.000 Euros Rémunération de l'apport : En contrepartie de la valeur nette des apports ainsi effectués par FOCSIE CENTRE, la société FOCSIE EVAL augmentera son capital d'une somme de DIX MILLE (10.000 €) euros et il sera attribué à la société FOCSIE CENTRE en rémunération de son apport, DIX MILLE (10.000) actions nouvelles, de UN euros (1 €) chacune, entièrement libérées, créées à titre d'augmentation de son capital par FOCSIE EVAL étant précisé que la date d'effet de l'apport partiel d'actif étant fixé au 1er juillet 2023, la valeur des apports et leur rémunération seront, le cas échéant, modifiées par les assemblées générales extraordinaires des sociétés participantes en fonction d'un état intermédiaire des biens apportés au 30 juin 2023. Date du projet : 19 juin 2023 Date et lieu de dépôt : Greffes des Tribunaux de Commerce d'ANGERS et de TOURS : le 29 juin 2023 Opposition : article L 236-21 du Code de Commerce.